

# Edito

## Affirmer votre identité

Chaque village, chaque bourg, chaque ville a quelque chose d'unique à raconter, une histoire propre, une forme urbaine caractéristique, des éléments patrimoniaux particuliers, un paysage singulier. C'est ce qui fait la richesse de notre territoire français, ce qui attire tant de touristes du monde entier. Cette unicité de chaque commune est donc primordiale, surtout à l'heure où un urbanisme standardisé a tendance à s'installer dans et en périphérie de nos communes. A n'en pas douter à travers les témoignages récoltés dans ce numéro, le végétal est un des outils (et sans doute l'un des moins coûteux d'ailleurs !) permettant de mettre en valeur son identité, sa typicité. Ainsi, à Chouzé-sur-Loire en Touraine, un plan d'embellissement triennal a été mené par la municipalité pour planter arbres, arbustes et vivaces, dans l'optique de "tisser un fil conducteur, celui de nos paysages ligériens" témoigne Laurent Gautron. A Hirtzbach, commune 4 fleurs depuis plus de 30 ans dans le Haut-Rhin, le fleurissement a été repensé "en accord avec l'environnement immédiat et le paysage. En mêlant les traditionnels géraniums, emblématiques de l'Alsace, à des plantes vivaces et à feuillage, nous mettons en valeur à la fois le caractère naturel lié au ruisseau qui traverse la commune et qui nous distingue des autres villages, ainsi que la typicité de notre architecture alsacienne, avec les nombreuses maisons colorées à colombage" indique Sabine Hattstatt. Même inspiration à Saint-Antonin-Noble-Val, où les jardinières qui fleurissent le centre médiéval sont traitées avec simplicité et générosité, pour évoquer la nature omniprésente des gorges de l'Aveyron. Ainsi, à travers son fleurissement, il faut donner à lire au passant ce qui se passe chez vous, et cela en toute simplicité, comme vous l'explique notre nouvelle rubrique 'Esprit critique', qui vous donne de façon pratique les clés pour des compositions végétales réussies. Bonne lecture !

**Martine Meunier**  
Rédacteur en chef



Revue éditée par Les Editions de Bionnay 493 route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas  
SAS au capital de 140 800 € - RCS LYON 401 325 436  
Principaux actionnaires : Poliphile SC et Equisetum SC - Principaux associés : Erick Roizard et Martine Meunier  
Président-Directeur de publication : Erick Roizard - Directeur général-Directeur de rédaction : Martine Meunier  
Dépôt légal à parution - Commission paritaire : 0522 T 90374 - ISSN : 2108-1743  
Rédaction Secrétaire général de rédaction : Caroline Roy  
Journalistes : Germain Granger, Marie Lemouzy, Marilyne Poudret - Infographie : Muriel Liénard  
Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : redaction@cahiersdufleurissement.com  
Photo de couverture © Commune de Chouzé-sur-Loire  
Publicité Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : communication@cahiersdufleurissement.com  
Abonnement Les Editions de Bionnay  
Prix au numéro : 10 € - 1 an - 9 n°+ suppléments - France : 89 € TTC Hors France métropolitaine : 109 € TTC  
493, route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas - Tel. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11  
leseditionsdebionnay@orange.fr - www.cahiersdufleurissement.com/sabonner  
Impression - Imprimerie CHIRAT - 744, rue Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue  
Etat de provenance du papier : Autriche (Gratkorn) - Taux fibres recyclées : fibres vierges non recyclées  
Certification des fibres utilisées : 100 % PEFC - Eutrophisation ptot : 0.02 kg/tonne  
Ce numéro comporte un encart librairie broché au centre

# Sommaire

n° 78 Octobre 2018



<b>ACTUALITÉS</b>	<b>4</b>
<b>RENCONTRE AVEC</b>	<b>6</b>
- Danielle Milon, présidente de Provence Tourisme et vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	
<b>QUESTIONS À...</b>	<b>7</b>
- Yves Derrien, maire de Eu, ville quatre fleurs - Pierre-Jean Pernice, directeur du CAUE des Alpes-Maritimes	
<b>EN DIRECT DES RÉGIONS &amp; DÉPARTEMENTS</b>	<b>8</b>
<b>DÉPARTEMENT FLEURI</b>	<b>10</b>
Un accompagnement sur-mesure pour les villes et villages de la Drôme	
<b>PORTRAIT</b>	<b>12</b>
Jacky Froidevaux : jardinier par nature	
<b>TECHNIQUES HORTICOLES</b>	<b>14</b>
Fertilisation d'automne : nourrir les gazons !	
<b>ECHOS DU CNVVF</b>	<b>16</b>
- Hirtzbach : évoluer avec son temps - Agir en faveur de la biodiversité	18
<b>CLIMAT &amp; PLANTES</b>	<b>20</b>
Des vignes fleuries pour Ribeauvillé	
<b>FLEURS &amp; PLANTES</b>	<b>22</b>
Ail, ail, ail... ça va faire mal !	
<b>ESPRIT CRITIQUE</b>	<b>24</b>
La couleur : à utiliser avec modération !	
<b>PATRON DE MASSIF</b>	<b>26</b>
Saint-Antonin-Noble-Val : fleurir durablement son patrimoine	
<b>EXPÉRIENCES</b>	<b>28</b>
Chouzé-sur-Loire : le végétal pour affirmer l'identité ligérienne	
<b>AMÉNAGEMENT</b>	<b>30</b>
Chorges : une nouvelle traversée pour une ville apaisée	
<b>ANIMATIONS</b>	<b>32</b>
Folie'Flore de Mulhouse : les coulisses d'un évènement 'zen'	
<b>GESTES &amp; PRATIQUES</b>	<b>34</b>
- Sols calcaires : arbustes et vivaces, des essences résistantes - Méthode alternative : désherber à l'eau chaude ! - Plantation : vivaces, c'est le temps de planter	

En aucun cas le magazine les cahiers du fleurissement ne pourrait être tenu pour responsable de toute omission d'une donnée ou d'une information si intéressante qu'elle puisse être pour l'utilisateur ainsi que de toute erreur ou lacune dans l'indication de tel produit ou telle firme. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - articles 40 et 41 et Code pénal en son article 425).